



## Pointage en arrivant et en partant

Par **Mimi02**, le **09/03/2023** à **12:56**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon patron a le droit de me demander de lui faire un mail quand j'arrive le matin et quand je pars le soir pour me fliquer nous sommes 2 personnes à qui il le demande sur 100.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/03/2023** à **13:39**

BONJOUR.

Tous les employeurs relevant du Code du travail doivent décompter le temps de travail de leur personnel notamment par voie de pointage et les salariés (l'ensemble) ne peuvent le refuser à partir du moment où la mise en place est faite dans les normes (les instances représentatives du personnel doivent être informées ou consultées avant toute décision d'installer un dispositif de contrôle des horaires ou d'accès aux locaux).

Y-a-t-il eu un incident qui pourrait justifier une surveillance particulière.. et hors la loi ?

Par **Mimi02**, le **09/03/2023** à **14:23**

Merci de votre réponse mais mon employeur a-t-il le droit de le faire juste sur 2 personnes qui sont arrivés en retard. mon patron est-t'il dans ses droits de me demander d'envoyer un mail en arrivant et en partant pour me fliquer sans qu'il n'y ait pas de pointeuse.

Par **Marck.ESP**, le **09/03/2023** à **15:19**

Bonjour, bienvenue,

Cela peut s'assimiler à de la discrimination, mon conseil sera de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou vous renseigner auprès des services de l'inspection du Travail.

Par **P.M.**, le **09/03/2023** à **15:49**

Bonjour,

Je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher des Représentants du Personnel qui pourraient demander à l'employeur de justifier une telle mesure sélective...

Par **Marck.ESP**, le **09/03/2023** à **16:18**

Oui, c'est plutôt ce à quoi je pensais en écrivant organisation syndicale